

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL867

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 12 TER

A l'alinéa 72, après le mot: "ou", insérer les mots: "aux personnels exerçant".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.